



: sia-qualite@aviation-civile.gouv.fr E-mail Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

# **SUP AIP 130/25**

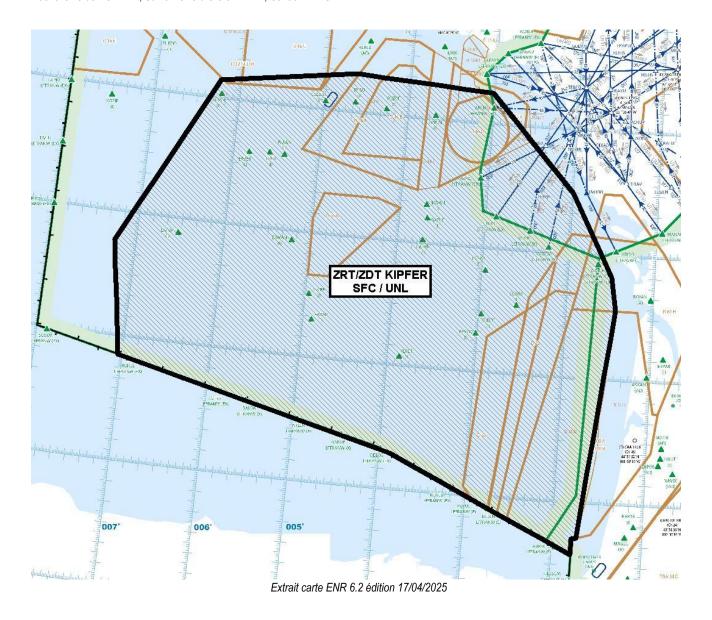
DATE AIRAC : 04 SEP 2025 Date de publication : 24 JUL 2025

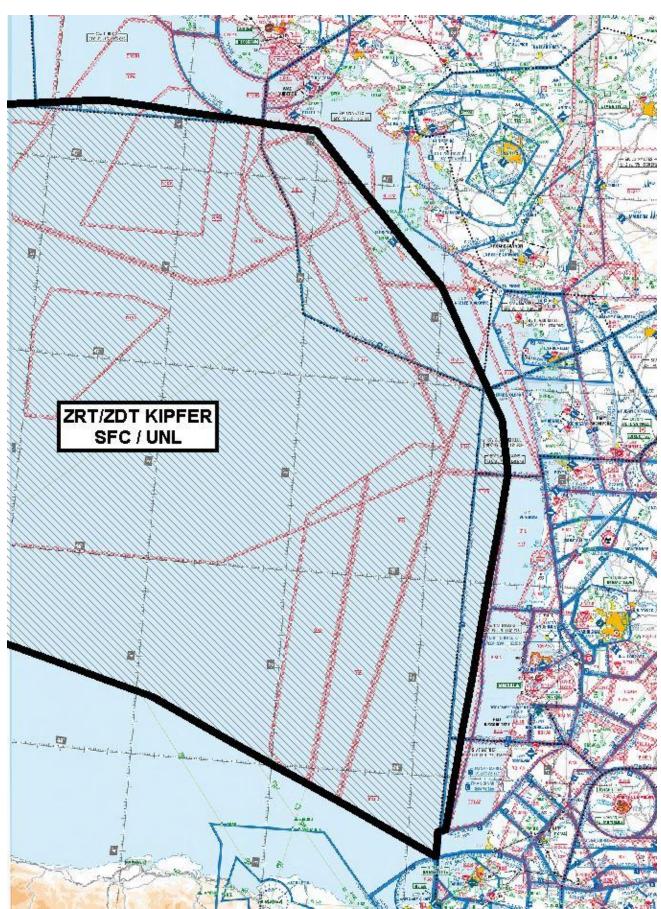
Création d'une Zone Réglementée/Dangereuse Temporaire (ZRT/ZDT) pour l'opération KIPFER Objet:

dans l'Atlantique

En vigueur: Du 16 septembre au 25 septembre 2025

Lieu: UIR France - FIR: Bordeaux LFBB, Brest LFRR - AD: Ile d'Yeu LFEY, Les Sables d'Olonne Talmont LFOO, Beauvoir Fromentine LFFO, La Rochelle lle de Ré LFBH, Saint-Pierre d'Oléron LFDP, Cazaux LFBC





Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 1 – 2025

FR Page 2/5 © SIA **SUP AIP N° 130/25** DATE AIRAC: 04 SEP 2025 Date de publication : 24 JUL 2025

### **ACTIVITÉ**

Tir en Atlantique

### DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

#### Activable par NOTAM à J-2 :

Le 16 septembre : un créneau de 1HR compris entre 0000 et 0400, report possible : - du 17 au 25 septembre même horaire, sauf les vendredis, samedis, dimanches

# INFORMATION DES USAGERS

#### Activité réelle connue de :

ACC / UAC BREST : Fréquences de contrôle ACC / UAC BORDEAUX : Fréquences de contrôle

AQUITAINE INFO: 120.575 MHz

CAZAUX APP: 119.600 MHz / 232.600 MHz IROISE INFO: 138.825 MHz / 119.575 MHz NANTES INFO: 122.800 MHz

LA ROCHELLE INFO: 124.200 MHz ARMOR: 124.725 MHz

MARINA (CDC de Mont de Marsan): 143.550 MHz / 317.500 MHz RAKI (CDC de Cinq-Mars-la-Pile): 143.550 MHz / 317.500 MHz

#### **GESTIONNAIRE**

DGA Essais de Missiles

#### **STATUT**

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) pour la partie située en deçà des 12 NM des côtes (limite des eaux territoriales). Zone Dangereuse temporaire (ZDT) pour la partie située au-delà des 12 NM des côtes (limite des eaux territoriales).

Ces zones coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.

# **CONDITIONS DE PENETRATION**

### CAG / CAM :

Partie ZRT: contournement obligatoire sauf pour:

- les aéronefs participant à l'opération, autorisés par DGA Essais de Missiles,
- les aéronefs au départ ou à destination de l'Ile d'Yeu ayant coordonné leur vol avec DGA Essai de Missiles avant le décollage et obtenu l'autorisation d'effectuer une liaison directe île / continent,
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination auprès de DGA Essais de missiles.

### Partie ZDT:

L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans cette zone. En conséquence, pendant les créneaux d'activité, il est fortement recommandé d'éviter d'y pénétrer. Se conformer aux instructions des organismes habituels du contrôle de la circulation aérienne.

### **SERVICES RENDUS**

### CAG / CAM :

Les services de contrôle, d'information de de vol et d'alerte sont rendus aux usagers, dans les ZRT / ZDT conformément à la classe des espaces aériens par les organismes habituels du contrôle de la circulation aérienne.

> Page 3/5 © SIA

### LIMITES LATERALES ET VERTICALES

#### ZRT/ZDT KIPFER

(ERNIP ID: LFD1K)

### Limites latérales

47°08'57"N, 006°14'15"W 45°46'00"N, 007°14'41"W 44°51'13"N, 007°02'34"W 44°17'37"N, 003°52'37"W 43°35'00"N, 001°47'00"W 43°42'40"N, 001°47'00"W 43°43'19"N, 001°43'51"W 45°33'40"N, 001°25'51"W 45°49'59"N, 001°29'53"W 46°29'46"N, 001°59'47"W 47°15'08"N, 003°01'13"W 47°18'51"N, 004°37'58"W 47°08'57"N, 006°14'15"W

#### **Limites verticales**

SFC / UNL

### **DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Les zones suivantes ne sont pas activables pendant l'opération :

TRA90NH et TRA90NL publiées par SUP AIP 050/25

LF-D 12 GA, SA

LF-D 12 GB, NB et SB

LF-R 13 C

LF-D 14 A, B et E

LF-D 15 A et B

LF-D 16 A, B, C et D

LF-D 16 E

LF-D 82

LF-D 120 A temporaire, dite ZENA ATLANTIQUE

LF-D 120 M temporaire, dite ZENA MANCHE

LF-D 300 A et B, dites ZENA GASCOGNE

LF-R 61 H

LF-R 147

LF-D 214

Plafonnement au FL 285 des zones suivantes :

TRA 6

TRA 8 A et B

**LF-D 12 NA** 

LF-D5, LF-D7

LF-R 154 H

LF-R 157 H

Plafonnement au FL155 des zones suivantes :

R49H1

Plafonnement au FL105 des zones suivantes :

R13A1, R13A2, R13B1, R13B2.

Il n'y aura pas de concomitance entre les opérations POKER 25-03, DIOMEDE et KIPFER.

Page 4/5 © SIA SUP AIP N° 130/25 DATE AIRAC : 04 SEP 2025 Date de publication : 24 JUL 2025

#### **ORGANISME A CONTACTER**

Avant l'opération :

DGA Essais de Missiles (Biscarrosse). TEL : 05 58 82 22 40 ou 05 58 82 22 91.

E-mail: dga-em-biscarrosse-sauvegarde-air.contact.fct @intradef.gouv.fr

Pendant l'opération :

DGA Essais de Missiles - Sauvegarde Air. TEL : 05 58 82 22 56 ou 05 58 82 23 08.

## ZONE TAMPON ASSOCIEE (FBZ - FPL BUFFER ZONE)

#### 1 Définition

Une FBZ (FPL Buffer Zone) est un volume associé à une TSA, une CBA, une TRA, une zone réglementée ou une zone dangereuse permettant d'empêcher la planification des vols dans ou à proximité d'une zone durant sa période planifiée d'activité.

Elle est établie par rapport à cette zone en définissant des volumes tampons verticaux et/ou latéraux.

#### 2 Planification des vols

Sauf mention contraire spécifiée dans le RAD Annexe 2C, pendant les horaires programmés d'activité de la zone, le dépôt d'un plan de vol interférant avec le volume de la FBZ sera automatiquement rejeté par l'IFPS. La planification via une autre route est nécessaire. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux aéronefs prenant part aux activités se déroulant dans la zone.

L'activité de la FBZ est portée à la connaissance des usagers à l'aide de l'information AUP/UUP publiée en temps réel par Eurocontrol : <a href="http://www.public.nm.eurocontrol.int/PUBPORTAL/gateway/spec/index.html">http://www.public.nm.eurocontrol.int/PUBPORTAL/gateway/spec/index.html</a>

### 3 Définition des FBZ associées aux zones ZRT/ZDT

Zones	Limites verticales	HOR	Type de restriction
FBZ KIPFER			
47°10'05"N, 006°17'30"W 47°11'25"N, 006°14'50"W 47°21'20"N, 004°37'47"W 47°16'50"N, 002°58'32"W 46°30'55"N, 001°56'34"W 45°50'24"N, 001°26'21"W 45°33'22"N, 001°26'21"W 43°43'01"N, 001°40'25"W 43°41'33"N, 001°41'30"W 43°40'46"N, 001°43'33"W 43°33'43"N, 001°47'00"W 44°17'39"N, 003°52'49"W 44°51'52"N, 007°06'16"W 45°47'06"N, 007°17'53"W 47°10'05"N, 006°17'30"W	UNL SFC	FBZ Horaires d'activation planifiés spécifiés dans l'AUP/UUP France.	Pour les besoins de dépôt de plan vol uniquement.